



Quelques données sur la République du Suriname

Géographie

Le Suriname est situé sur la cote nord-est de l'Amérique du Sud, bordé par le Guyana à l'ouest, la Guyane française à l'est et le Brésil au sud. Sa superficie est de 163 820 km². Les fleuves principaux sont le Corantijn à la frontière avec le Guyana, le Maroni à la frontière avec la Guyane française, et au milieu la rivière du Suriname le long duquel se situe la capitale qui est aussi la ville la plus peuplée, avec ses 120 000 habitants, Les monts Tumuc Humac se situent à la frontière sud avec le Brésil.

Population

La population compte environ 450 000 habitants, avec un taux moyen annuel de croissance de 1.5%. Elle est composée de :

- Hindostati 37%
- Créoles 31%
- Indonésiens 5%
- Bushinengue 10%
- Amérindiens, Chinois.etc. 7%

La densité est d'environ 0.9 habitant par km².

Langues

La langue officielle est le Néerlandais, le Suriname étant une ancienne colonie du royaume des Pays-Bas. On y parle aussi le Surinamais, une langue autonome et locale, et bien sûr les langues des différents groupes ethniques susmentionnés. L'Anglais est très largement utilisé.

Religions

Catholique Romaine, Protestante, Indouisme, Islamique.

Taux d'alphabétisation

Environ 75%

Histoire

En 1650, l'Angleterre installe les premiers immigrants Européens - le Suriname - sur la rivière le Suriname, mais elle en transfère la souveraineté aux Hollandais en 1667 suite à la signature du traité de Breda, par lequel les Anglais acquièrent New York. La colonisation s'est retrouvée alors restreinte à une fine bande côtière jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1863, où les Esclaves africains ont fourni la main d'oeuvre de l'économie des Plantations. Après 1870 des agriculteurs sont amenés depuis des anciennes colonies anglaises d'Inde et des Indes hollandaises. En 1948, la colonie est intégrée au royaume des Pays-bas et 2 ans plus tard elle obtint un large statut d'autonomie sauf pour ce qui concernait les affaires étrangères et la défense. Le 25 novembre 1975 le Suriname devient une république indépendante, et le gouvernement hollandais ainsi que d'autres gouvernements se mettent d'accord pour octroyer au Suriname une aide au développement. Le 25 février 1980, des militaires dirigés par Desi Bouterse montent un coup d'état et instituent un gouvernement militaire, ce qui pousse le gouvernement Hollandais à suspendre son aide au développement. En 1992, la démocratie est restaurée.

Economie

Le Suriname, d'une superficie de presque 4,5 fois la Hollande, dispose d'un fort potentiel de ressources naturelles, telles que la bauxite, l'or et le bois. Le pays peut se targuer d'une immense forêt au travers de laquelle méandrent des fleuves. Des rapides et chutes d'eaux époustoufflants, une flore et une faune exotiques de même que des ethnies diverses (Bushinengue et Amérindiens) à l'intérieur du pays, fournissent une opportunité unique au développement de l'écotourisme. De nombreux tour-opérateurs ont déjà fait venir de grands groupes de touristes au Surinam.

Le gouvernement -en partenariat avec des organisations privées oeuvrant dans le secteur du tourisme- mettent en place à ce jour un vaste programme de développements touristiques à grande échelle.

Aéroport

L'aéroport International **Johan Adolph Pengel** est situé seulement à 45 minutes de la capitale qui est Paramaribo.



Visa d'entrée

Un passeport d'une validité de 6 mois au moins au moment de la date d'entrée dans le pays est nécessaire. Les visiteurs de la plupart des pays, excepté ceux de la Caraïbe doivent posséder un visa.

Un visa touristique valide 2 mois ou un visa de 2 mois avec entrées multiples peut être obtenu pour le même prix. Le prix dépend du pays de résidence.

Le Consulat du Suriname:

7235 NW 19th St. Suite A, Miami, Florida 33126

Téléphone: 305 593 2166

Télécopie: 305 599 1034

Email : surcgmia@bellsouth.net

L'Ambassade du Suriname :

Van Ness Center, Suite 108, 4301 Connecticut Ave,

NW Washington, DC 20008

Téléphone : 202 244 7488

Banques:

De Surinaamsche Bank/ RTTB (ancien bâtiment de ABN-AMRO) /

Hakrinbank/ Volkscredietbank / Landbouwbank

Jours d'ouverture: du lundi au vendredi de 7 :30 à 14 :30.

Jours fériés :

1^{er} janvier : jour de l'an

Mars/avril depuis le Vendredi Saint jusqu'au lundi de Pâques

1^{er} mai : fête du travail

1^{er} juillet : abolition de l'esclavage, fête de l'émancipation

25 novembre : fête de l'Indépendance

25 et 26 décembre : fête de Noël

Fête de PHAGWA : varie selon les années

Fête : ID UI FITRE : varie selon les années

A la fin de l'année, l'organisation Surifesta organise un bon nombre d'activités. Cette période de l'année est très animée et très festive. Une gigantesque surprise-partie de rue se tient traditionnellement devant l'hôtel TORARICA.

Décalage horaire

L'heure au Suriname est GMT + 4 :

2 heures de plus qu'à l'Est des USA et 4 heures de moins que sur l'échelle de Greenwich en Europe.

Les langues :

La langue officielle est le néerlandais, enseigné et pratiqué dans les écoles, ainsi que par les administrations et sur les média. Tous les Surinamais parlent également le Sranantongo, sorte de langue créole locale. La majorité des Surinamais pratiquent l'anglais couramment.

Population :

Elle est composée de 450 000 habitants dont 90% vit sur le littoral.

Monnaie

Le dollar Surinamais a remplacé le florin Surinamais (SRD) et fluctue par rapport au Dollar Américain ainsi que d'autres grandes monnaies telles que l'Euro. Le taux de change est publié tous les jours dans les journaux.

En avril 2005, le cours officiel de la Banque Centrale était le suivant : **US\$ 1 = 2,75 SRD.**

Les cartes de crédit (American Express, Master Card, Diners club et Visa international) ne sont utilisées que dans les grands hôtels et les banques.

Les banques locales et les bureaux de Change (Cambio) pratiquent le change à des taux honnêtes. Seules les banques RBTT possèdent des distributeurs de billets qui acceptent que les cartes de crédit internationales.

Depuis janvier 2004, le florin Surinamais a été reconverti en dollar Surinamais (SRD) : 1 SRG est égal maintenant à 1 SRD.